

## Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2018

Commerces de détail	Code INSEE NAF	Nbre de dimanches autorisés	Dimanches sur 2018
Bijouterie	4777Z Commerce de détail d'Articles d'Horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Parfumerie	4775Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Vêtements et maroquinerie	4772B commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Chaussures	4772A commerce de détail de la chaussure	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Garage équipements automobiles	4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	5	21 janvier 2018 18 mars 2018 17 juin 2018 16 septembre 2018 14 octobre 2018
	4519Z Commerce d'autres véhicules automobiles	5	21 janvier 2018 18 mars 2018 17 juin 2018 16 septembre 2018 14 octobre 2018
	4532 Z Commerce de détail d'équipements automobiles	5	21 janvier 2018 18 mars 2018 17 juin 2018 16 septembre 2018 14 octobre 2018
	4540 Z commerce et réparation de motocycles	5	21 janvier 2018 18 mars 2018 17 juin 2018 16 septembre 2018 14 octobre 2018
Souderie	4719 B autres commerces de détail en magasin non spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018

Electro ménager	4754Z commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018	
Vaisselle	4759B Commerce de détail d'autres équipements du foyer	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018	
Supermarchés et autres commerces alimentaires	a)commerce d'alimentation générale (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface inférieure à 120m2) code naf 47,11B		Les établissements dont l'activité exclusive ou principale est la vente de détail de denrées alimentaires sont autorisés de plein droit à employer des  L'activité principale s'apprécie au regard de différents critères ( à titre principal par le chiffre d'affaires réalisé dans l'alimentaire et de manière complémentaire, par les surfaces occupées et les effectifs employés dans chacune des activités. Q°écrite 87283 réponse JOAN 22,02,2011 p. 1869)	
	b) Supérettes (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 120 et 400 m2) code naf 47,11C			
	C) supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m2) code 47,11D			Les hypermarchés (code NAF 4711 F) sont répertoriés comme exerçant un commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire)
	e) Commerce de détail de boissons exercé par les seules entreprises à succursales multiples dont les magasins sont gérés par des gérants mandataires non salariés, dont le statut est fixé aux articles L.7322-1 et suivants du code du travail, code NAF 47,25Z partiel			En cas d'ouverture totale en journée ou de magasin à non prédominance alimentaire, l'ouverture le dimanche par dérogation est possible à raison de 12 par an : 1er avril 2018 20 mai 2018 25 novembre 2018 2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
	4719B autres commerces de détail en magasin non spécialisé			Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface excède 400 m2, si des jours fériés sont travaillés (sauf le 1er mai) ils sont déduits des 12 dimanches dans la limite de 3
	4721Z commerce de détail de Fruits et légumes en magasin spécialisé			

	4722Z commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé		
	4724Z commerce de détail de pain pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé		
	4725Z commerce de détail de boissons en magasin spécialisé		
	4726Z Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé		
Autres : jeux, multimédias, livres, quincaillerie, sport	4761Z commerce de détail de livres en magasin spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
	4762Z commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
	4776Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	5	2 décembre 2018 9 décembre 2018 16 décembre 2018 23 décembre 2018 30 décembre 2018
Ne sont pas concernés par la présente, la liste des commerces de détails bénéficiant d'une dérogation permanente pour ouvrir le dimanche, disponible à l'article L3132-12 et R 3132-5 du Code du travail (ameublement, bricolage, débit de tabac ...)			